

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 août 2013

DELIBERATIONS (Unanimité)

Projets

NOUVELLE MAIRIE – ESPACE CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU PAYS D'ARDECHE MERIDIONALE

Dans le cadre de l'opération « Le Préau », une salle d'exposition et d'action culturelle est prévue dans l'aile droite du bâtiment. Ce projet peut prétendre à un financement du conseil Régional Rhône Alpes par l'action 27 du CDDRA « Confortation du maillage territorial des lieux d'accueil culturels du Pays de l'Ardèche méridionale » pour un montant de 20 000 € sur une base de 69 627 € HT.

NOUVELLE MAIRIE – EXTENSION DU LOCAL ASSOCIATIF – SOUSCRIPTION A L'EMPRUNT

Le projet d'une structure d'accueil de la petite enfance dans les murs de l'ancienne école ayant été adopté au dernier Conseil, l'assemblée décide d'autoriser le maire à consulter et négocier librement les conditions financières du prêt avec les établissements bancaires pour cette opération.

NOUVELLE MAIRIE- DEMANDE DE SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL « APPEL A PROJETS DEVELOPPEMENT DURABLE »

Le Maire informe le Conseil que le projet n'a pas été retenu pour l'appel à projets Pilots 2013 mais serait éligible pour l'appel à projets développement durable « Prévenir, limiter la dépense énergétique ». Le taux de subvention serait de 20% du coût HT des travaux.

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX – DECISION MODIFICATIVE N°1

S'agissant du Service des eaux, une décision modificative a été prise permettant d'intégrer au budget les dépenses complémentaires d'amortissement de biens : +5103 € au 281311 et 6811, -5103 € au 021 et 023. En fonctionnement, des dépenses complémentaires ont été anticipées en fournitures d'entretien et réparations (+20 000 €), le 658 étant diminué de 20 000 €.

BUDGET COMMUNAL – TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT : REMISE GRACIEUSE DE PENALITES

La remise gracieuse a été accordée pour deux dettes d'un montant respectif de 152 € et 39 €, le principal de l'échéance avait été soldé.

TAXE D'HABITATION – INSTITUTION D'UN ABATTEMENT A LA BASE DE 10% POUR LES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Le Conseil municipal décide d'instaurer un abattement à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides. Ce nouvel abattement facultatif est calculé sur la valeur locative moyenne des habitations de la commune et s'applique à l'habitation principale des personnes handicapées ou invalides.

PREVENTION ROUTIERE-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil adopte une subvention de 300 €, pour les années 2012 et 2013.

VESSEAUX TENNIS –SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Une aide financière exceptionnelle d'un montant de 196 € est adoptée pour la prise en charge de l'installation de tubes de renfort sur la structure ouest des courts de tennis.

CHAMBRE D'AGRICULTURE – CONVENTION D'UTILISATION DES FONDS CADASTRAUX NUMERISES

Par cette convention, le Conseil autorise l'utilisation des fonds cadastraux numérisés de la Commune par la Chambre d'agriculture afin de répertorier les terres actuellement non exploitées mais exploitables dans le cadre du diagnostic agricole et sylvicole lancé par Pays d'Aubenas Vals .

SERVICE DES EAUX – RENOUELEMENT CONVENTION D'ASTREINTE

Afin d'assurer une continuité du Service des Eaux, une convention de prestation de service d'astreinte avait été passée avec la SAUR. Cette convention étant obsolète, le Conseil renouvèle ce service pour un montant annuel de 1200 € HT. Jean COFFIN rappelle l'utilité indéniable de cette prestation, nous permettant une assistance 24h/24, 7jours sur 7.

SENSIBILISATION AUX PRATIQUES MUSICALES – Année 2013-2014

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil municipal reconduit son action de sensibilisation aux pratiques musicales envers les écoles, par une convention avec le Département Le coût global de la prestation pour deux classes s'élève à 1 876 €, la participation communale sera de 1125,60 €.

COMEDIE ITINERANTE 2013-2014- CONTRAT DE COREALISATION

Toujours dans le cadre de la politique culturelle, le Conseil renouvelle son action de coréalisation avec la Comédie de Valence avec la production d'un spectacle décentralisé intitulé« L'apprenti». Ce spectacle aura lieu le 17 janvier 2014, il sera accompagné d'un stage du 17 au 19 janvier.

SPECTACLE NOEL 2013

Le Conseil municipal adopte pour le spectacle de Noël 2013 une représentation intitulée « Noël privé », une production de Couleur plateau, pour un montant de 680,72 €

LES SAISONS MUSICALES EN ARDECHE-CONVENTION DE PARTENARIAT 2013-REGULARISATION

L'association ayant donné un concert le 17 août, le Conseil autorise le maire à signer la convention afférente. Le coût de la prestation pour la commune est de 150 €.

RELEVÉ DE DECISIONS

Travaux de voirie Programme 2013

Ouverture des plis le 02 Juillet 2013 à 14h00. Entreprises candidates : Colas (87 922,10 € HT), Eurovia (79 080,50 € HT) et Satp

Entreprise la moins disante : SATP : 73 244,25 € HT

- Restauration scolaire

Renouvellement du marché pour 3 ans : consultation lancée le 10 juin 2013 avec date limite de remise des offres le 1er Juillet 2013 à 12h00.

Ouverture des plis prévue le 5 Juillet 2013 à 16h30

Deux réponses : Ehpap « Le Pré de Champlong », API (excusé)

Entreprise retenue : Ehpap 37 102,24 € TTC

-Aménagement de l'ancienne cure et deux logements communaux :

deux candidats : Bancelhon (16 620 € HT) et Imbert

offre moins disante retenue : Imbert : 16 500 € HT

AUTRES

Une motion de solidarité est prise pour soutenir les communes ardéchoises qui ne peuvent plus avoir de médecine de garde en nuit profonde (tranche 0-6h) depuis le 31 mai 2013 : Saint-Félicien, Saint-Agrève, Lamastre-Vernoux, Coucouron, Thueyts, Joyeuse, Les Vans, Bourg Saint Andéol et Ruoms en hiver.